



MAIRIE DE NANTERRE

24-AT-1459

**ARRETE n° 24-AT-1459
PROROGEANT L'ARRETE
24-AT-1274**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement
place de la Gare
du 20/04/2024 au 26/04/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°24-AT-1274 en date du 29/02/2024,

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -JP/DP
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Considérant que retard sur chantier,

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 24-AT-1274 du 29/02/2024, portant réglementation du stationnement place de la Gare, sont prorogées jusqu'au 26/04/2024.

Article 2 : Madame CHRISTELLE SONNEVILLE (SERPOLLET Valenton) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 18 avril 2024

Le Maire de NANTERRE

Raphaël ADAM

DIFFUSION:

- . COMMISSARIAT DE POLICE
- . Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- . Madame CHRISTELLE SONNEVILLE (SERPOLLET Valenton)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.